



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
Le Défi Mayennais
15 et 16 octobre 2022
Département de la Mayenne

Annexe : Règlement de la manifestation « Le Défi Mayennais »

1. GÉNÉRALITÉS

L'[ASAG des Pays-de-la-Loire](#) et [MASTRIA 53](#) organisent "Le Défi Mayennais" (raid multi sport) qui se déroulera les 15 et 16 octobre 2022 sur le département de la Mayenne.

Cette note précise l'organisation de cette compétition **ouverte à tous les licenciés de la FCD et de la FFTri.**

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

ASAG des Pays-de-la-Loire

Contact : Renaud BOUTET - ledefimayennais@gmail.com - Mobile : 06 08 17 25 59

MASTRIA 53 : Renaud BOUTET - ledefimayennais@gmail.com - Mobile : 06 08 17 25 59

b) Règlement général :

Le Défi Mayennais est un raid multisport par équipe, se déroulant sur 1 ou 2 jours selon les distances, les 15 et 16 octobre 2022 sur le département de la Mayenne.

L'Ultra : 160 km – 2 jours – 3 équipiers (2 en piste et 1 assistant/remplaçant) , les activités sont le swimrun, le trail, le run and bike, le VTT, la course d'orientation ;

Le Long : 80 km – 1 jours – 3 équipiers (2 en piste et 1 assistant/remplaçant), les activités sont le swimrun, le trail, le run and bike, le VTT, la course d'orientation ;

Le Court : 40 km – ½ journée – 2 équipiers, les activités sont la course d'orientation, le VTT et le swimrun.

Excepté pour les swimrun et la course d'orientation qui se font avec l'équipe au complet, deux sont en permanence sur les chemins et le troisième s'occupe de la logistique et du transport (en véhicule personnel non fourni par l'organisation), du matériel de l'équipe de zone de transition en zone de transition. Il prend également le relais au sein du binôme déjà en piste. Ce changement ne peut s'effectuer que dans une zone de transition identifiée par les organisateurs, c'est-à-dire à la fin d'une séquence (swimrun, trail, VTT, run and bike). Tout changement en cours de séquence ou en dehors de ces zones est une cause de disqualification.

- L'épreuve est accessible à partir de 18 ans révolus (année de naissance 2004).
- Le raid est limité à :
 - 30 équipes de 3 participants sur « l'Ultra » ;
 - 50 équipes de 3 participants sur « le Long » ;
 - 50 équipes de 2 participants sur « le Court ».

c) **Règlement particulier de la compétition :**

Déroulement de la compétition

Le parcours complet de l'épreuve sera tenu secret mais sera partiellement dévoilé lors de la réunion technique. L'itinéraire pourra ou non être balisé en fonction des épreuves. L'enchaînement des disciplines sera dévoilé lors de la réunion technique.

Il sera remis à chaque équipe au moment du départ :

- un roadbook coureur ;
- un roadbook assistant;
- des cartes.

En dehors des zones balisées, le cheminement est librement défini par chaque équipe grâce aux indications et informations fournies dans le roadbook. Cependant, tout coureur qui traversera une propriété privée devra le faire en respectant les installations (clôtures, barrières, etc...). Les organisateurs se réservent le droit de modifier, supprimer ou ajouter des portions de parcours à tout moment. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, modifiées ou supprimées. Le tracé est utilisé seulement pour les 2 jours de course et uniquement pour le raid (traversées de propriétés privées).

Les règles de course

Les équipes, composées de 3 coureurs sur l'Ultra, le Long et 2 coureurs sur le Court, progressent en orientation et en autonomie durant toute la compétition. La qualité collective de l'équipe sera aussi importante que les qualités individuelles de chacun. Le Défi comprend les activités suivantes :

- Run and Bike ;
- Trail ;
- VTT d'orientation ;
- Orientation urbaine ;
- Swimrun ;
- Activités surprises...

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer une activité pour l'amélioration de la manifestation.

Tous les participants (en course et en assistance) doivent respecter le code de la route lors de leurs déplacements (parcours routiers).

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) **Accueil :**

Selon le format choisi, l'accueil se fera :

L'ULTRA : à la salle des sports - place de l'église - 53410 Port Brillet, le vendredi 14 octobre de 17h00 à 20h00 et le samedi 15 octobre 2022 de 06h00 à 07h30.

Vous aurez également la possibilité de retirer les dossards des formats Long et Court pendant ces 2 créneaux horaires.

LE LONG : à la base de la Chesnaie (voir balisage sur place) - 53170 Saint-Denis-du-Maine, le samedi

15 octobre de 17h00 à 20h00 et le dimanche 16 octobre 2022 de 06h00 à 07h00. Vous aurez également la possibilité de retirer les dossards des formats Court pendant ces 2 créneaux horaires.

LE COURT : sur le parking en dessous de la salle socio-culturelle Maxime Létard , 53270 Sainte Suzanne et Chammes, de 08h00 à 9h45 le dimanche 16 octobre 2022.

b) Restauration :

- Un repas chaud est proposé à tous les participants du format **ULTRA** le samedi soir (compris dans les droits d'inscription).

Les concurrents doivent être en auto-suffisance alimentaire et hydrique. Cependant, l'organisateur mettra en place des points de ravitaillement liquide dans les zones de transition identifiées. Il y aura un ravitaillement solide par jour. Les participants ne pourront pas porter réclamation sur la quantité, la qualité ou la position de ces postes de ravitaillement.

c) Hébergement :

Un bivouac est organisé au soir de la première étape, pour le format **ULTRA**. Tous les participants sont invités à dormir sur place mais ce n'est pas une obligation (voir camping de la base de la Chesnaie ou gîtes aux alentours). Les moyens d'hébergement (tente, caravane, camping-car...) ne sont pas fournis par l'organisation et sont à la charge des équipiers.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

L'organisation est affiliée à la FFTri et conformément à l'article 231-2-1 du code des sports, les concurrents doivent obligatoirement fournir à l'inscription :

- Pour les licenciés FCD, licence FCD 2022-2023 et la licence FFTri ;
- Pour les licenciés FF Tri, une copie de leur licence sportive compétition de la FF Tri en cours de validité ;
- Pour les non licenciés FCD ou FFTri, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport en compétition comportant obligatoirement l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (swimrun, trail, run and bike, VTT, course d'orientation) datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, et justifier d'un « pass compétition » « raid » pour l'épreuve à prendre sur le site de la FF Tri (<https://espacetri.fftri.com/>), coût 2,00 €.

b) Engagements :

- Pour les licenciés FCD, les engagements se feront exclusivement via l'application SYGEMA de votre club. Clôture des inscriptions le 23 septembre 2022 (terme de rigueur).
- Pour les licenciés FFTri, les engagements se font en ligne sur le site sur le site www.ikinoa.com.
- Pour les équipes mixtes FCD et FFTRI ou non licenciés, merci de nous contacter via la messagerie (ex 1 ou 2 licenciés fcd et 1 extérieur à la FCD) : ledefimayennais@gmail.com

c) Droits de participation :

L'ULTRA : le coût de l'inscription est de 85 € par personne soit 255 € par équipe. L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve ;
- Le cadeau souvenir de l'édition ;
- Le repas du samedi soir ;
- Les ravitaillements dans les zones de transition ;
- La mise à disposition des chasubles numérotées (3 par équipes), du matériel technique et de sécurité ainsi que le personnel qualifié assurant la sécurité des épreuves le nécessitant et la sécurité générale de la manifestation.
- Une caution de 50,00 € est exigée pour les chasubles. Elle devra être donnée lors de la remise des dossards. En cas de non restitution ou de dégradation du matériel, la caution sera conservée et encaissée.

Le LONG : le coût de l'inscription est de 55 € par personne soit 165 € par équipe. L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve ;
- Le cadeau souvenir de l'édition ;
- Les ravitaillements dans les zones de transition ;
- La mise à disposition des chasubles numérotées (3 par équipes), du matériel technique et de sécurité ainsi que le personnel qualifié assurant la sécurité des épreuves le nécessitant et la sécurité générale des 2 jours de la manifestation.
- Une caution de 50,00 € est exigée pour les chasubles. Elle devra être donnée lors de la remise des dossards. En cas de non restitution ou de dégradation du matériel, la caution sera conservée et encaissée.

Le COURT : le coût de l'inscription est de 45 € par personne soit 90 € par équipe. L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve ;
- Le cadeau souvenir de l'édition ;
- Les ravitaillements dans les zones de transition ;
- La mise à disposition des chasubles numérotées (2 par équipes), du matériel technique et de sécurité ainsi que le personnel qualifié assurant la sécurité des épreuves le nécessitant et la sécurité générale de la manifestation.
- Une caution de 30,00 € est exigée pour les chasubles. Elle devra être donnée lors de la remise des dossards. En cas de non restitution ou de dégradation du matériel, la caution sera conservée et encaissée.

La date de clôture des inscriptions sur SYGEMA est fixée au 23 septembre 2022.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

e) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (inscription des véhicules sur SYGEASSUR).

f) Fiche bilan activités :

La fiche bilan activités sera adressée aux différents destinataires par le responsable activités sports.

g) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou

audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre d'équitation et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques », d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
En charge du pôle activités

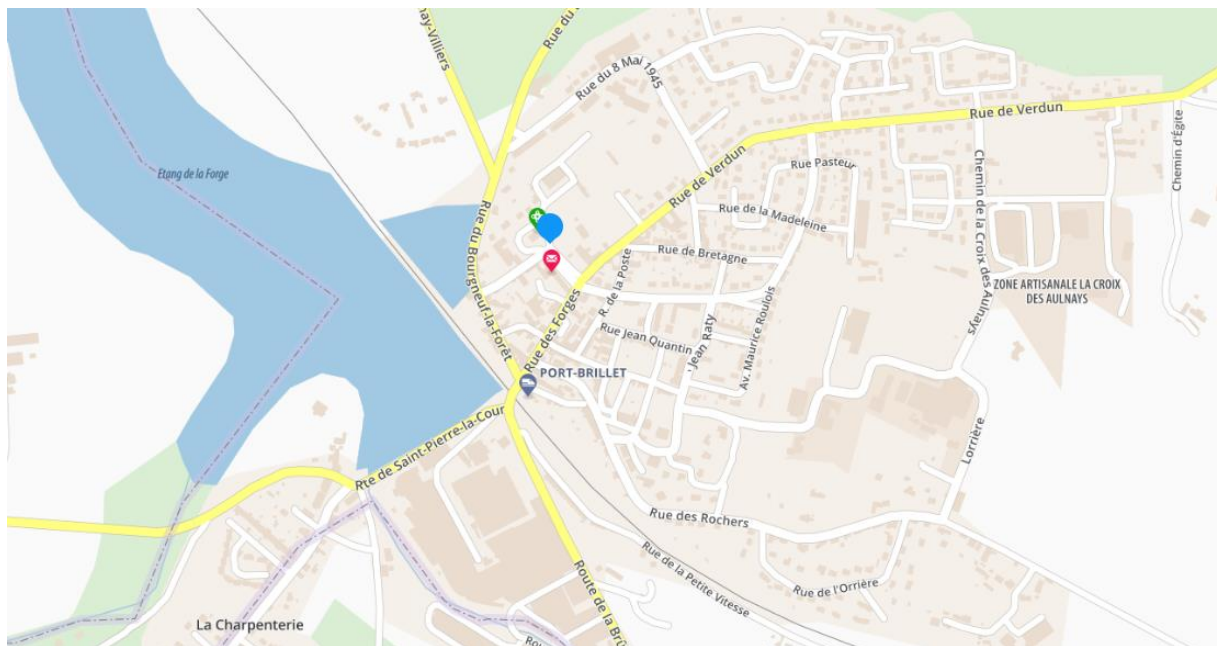
Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest ;
- Trésorier général de la Ligue Ouest ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Renaud BOUTET.

ANNEXE

Plan de situation
Le Défi Mayennais
15 et 16 octobre 2022
Département de la Mayenne

L'ULTRA
Salle des sports place de l'église
53410 Port Brillet



LE LONG
Base La Chesnaie
53170 Saint-Denis-du-Maine



LE COURT
Salle socio-culturelle Maxime Létard
53270 Sainte Suzanne et Chammes

